

# L'OPINION PUBLIQUE

Journal Hebdomadaire Illustré

Abonnement, payable d'avance : Un an, \$3.—États-Unis, \$3.50.  
Tout semestre commencé se paie en entier.  
On ne se désabonne qu'au bureau du journal, et il faut donner au moins quinze jours d'avis.

Vol. XI.

No. 49.

Prix du numéro, 7 centins.—Annonces, la ligne, 10 centins.  
Toute communication doit être affranchie.  
Les remises d'argent doivent se faire par lettres enregistrées ou par bons sur la poste.

JEUDI, 2 DECEMBRE 1880

## AVIS IMPORTANTS

*L'Opinion Publique* est imprimée et publiée tous les jeudis par la COMPAGNIE DE LITHOGRAPHIE BURLAND (limitée,) à ses bureaux, Nos. 5 et 7, rue Bleury, Montréal.

Le prix d'abonnement pour ceux qui paient d'avance, est de TROIS PIASTRES par année pour le Canada et TROIS PIASTRES ET DEMIE pour les États-Unis; mais on exige de ceux qui ne se conforment pas à cette règle \$3.25 par années s'ils ne paient qu'au bout de trois mois, et \$3.50 s'ils ne règlent qu'à la fin de l'année.

Les lettres d'abonnements ou traitant d'autres affaires doivent être adressées à G.-B. BURLAND, Gérant, ou : "Au Gérant de *L'Opinion Publique*, Montréal."

Adresser les correspondances littéraires : "Au Rédacteur de *L'Opinion Publique*, Montréal."

Si une réponse est demandée, il faut envoyer une estampille pour en payer le port.

Lorsqu'on veut obtenir des exemplaires extra du journal, le prix de ces exemplaires, en estampilles ou autres valeurs, doit accompagner la demande.

Nos abonnés à Montréal sont priés de nous faire connaître toute irrégularité dans le service du journal.

## AVIS DE L'ADMINISTRATION

Nos abonnés savent que nos conditions sont pour argent comptant. Nous avons droit d'exiger d'eux \$3.50 au lieu de \$3 pour leur abonnement quand ils ne paient pas d'avance. L'année achevée, et un grand nombre n'ont pas encore payé. Nous avons donc le droit de réclamer d'eux la somme de \$3.50. Mais nous voulons bien encore leur donner une chance de se racheter : qu'ils paient sans plus de délai et nous épargneront le trouble d'envoyer un collecteur, et nous accepterons les \$3.00. On admettra que nous ne pouvons faire plus pour les obliger et leur donner les moyens de s'acquitter de ce qu'ils nous doivent.

On nous demande quelquefois de faire ceci, de faire cela, mais on oublie que, considérant la manière dont un grand nombre nous paient, nous aurions le droit de faire moins que nous ne faisons; nous donnons trop pour ce qu'on nous donne. Les journaux illustrés des autres pays comptant leurs abonnés par dizaines de mille, et publiant des annonces pour un montant considérable, sont dans des conditions bien différentes pour faire de grandes dépenses. Cependant, nous faisons plus qu'eux relativement. Nous nous proposons d'organiser un comité de collaborateurs, fort et populaire, et de faire certaines améliorations, mais il faut qu'on nous donne les moyens de faire ces changements dans l'intérêt du public. Nous espérons donc que ceux qui nous doivent vont se hâter de nous payer pour profiter de la réduction que nous leur offrons, et qu'ils vont nous envoyer d'autres abonnés afin de nous permettre d'opérer les réformes que nous avons en vue.

Les abonnés qui ont droit à la prime (c'est-à-dire ceux dont l'abonnement est payé jusqu'au 1er janvier prochain) et qui ne l'ont pas encore reçue, sont priés de nous en informer de suite.

## MINES D'OR DE LA BEAUCE

Monsieur le Rédacteur,

Sachant l'intérêt que vous portez à l'industrie nationale, je me permets de vous envoyer les notes suivantes qui vous fourniront de quoi faire un article qui devra avoir un bon effet.

Depuis un ans, les journaux du pays ont souvent parlé des mines d'or de la Beauce, et en ont vanté la richesse; mais ces journaux, probablement mal renseignés, ont été souvent trop loin, et en ont exagéré les revenus. Nous essaierons aujourd'hui de donner un aperçu aussi correcte que possible sur les travaux d'exploitation qui ont été faits à St-François et à St-Georges depuis quelques années. D'abord, tout le monde sait qu'il y a longtemps que de riches gisements d'or ont été découverts sur les rivières "Gilbert," "Des Plantes," "Du Loup," "La Famine" et "State Creek." De grands travaux y ont été exécutés dans les années 1864, 1865, 1866 et 1867. Quelques particuliers, entr'autres MM. Bertrand, Poulin, Douglass, McRae, Nash, Lockwood, sur la "Gilbert," et M. Otey, sur la "Du Loup," ont retiré de grands bénéfices, surtout M. McRae qui, en six mois, a réalisé \$15,000 de profits. Mais, des difficultés étant survenues entre les mineurs et la compagnie de Léry, relativement à la question des droits miniers, bien peu de travaux ont été faits dans la division aurifère de la Chaudière. Ce n'est qu'en 1876 qu'une compagnie de mineurs, les MM. St. Onge, qui avaient fait des arrangements avec M. Lockwood, ont recommencé à faire des fouilles sur la rivière Gilbert. En consultant les livres de la compagnie, nous trouvons qu'elle a recueilli de l'or au montant de \$705,540, donnant un revenu net de \$28,682. Si cette compagnie eut su travailler d'après un meilleur système, elle eut réalisé de plus grands profits. Son système de lavage était complètement défectueux, et, au dire des connaisseurs, elle a dû perdre un tiers de l'or. Des procès coûteux qu'elle a eu à subir pendant trois années ont absorbé aussi une grande partie de ses revenus.

Depuis la réouverture des travaux des mines par les MM. St. Onge, plusieurs compagnies ont commencé des travaux sur la "Gilbert," parmi lesquelles nous comptons une compagnie d'Angleterre, "The Canada Gold Mining Company," à la tête de laquelle se trouve un homme d'expérience, M. J.-N. Sardon, qui emploie 100 hommes, et dont les revenus, d'après les informations prises au bureau de l'inspecteur des mines d'or, sont considérables. Cette compagnie trouve en moyenne 100 onces par jour. Il y a la compagnie "Ainsworth," de New-York, qui emploie 60 hommes par jour et qui trouve en moyenne 7 onces par jour. M. Bread, qui emploie 30 hommes et trouve en moyenne 4 onces par jour.

Il y a, à quelque distance de l'endroit où opèrent les compagnies ci-dessus nommées, sur une autre rivière appelée "La Branche," une tribunaire de la "Gilbert," des travaux qui viennent d'être commencés, dans lesquels sont intéressés MM. de Léry, Chapman, Augers, Mathieu, Bérubé et Rodrigue, qui promettent beaucoup. Sur la rivière "Du Loup," M. Humphreys, représentant l'hon. M. Morton, un

des aides-de-camp de Son Excellence le Gouverneur-Général, a fait de grands travaux dans le courant de l'été qui lui ont donné de jolis bénéfices. Sur la rivière "Harbottle," MM. Beemer et Richards ont découvert un endroit qui donne les plus belles espérances. Sur la rivière "Des Plantes," M. McKenzie a commencé le lavage du lit de la rivière, à l'hydraulique, et les résultats obtenus sont satisfaisants. Sur la même rivière, une autre compagnie, à la tête de laquelle sont MM. Mathieu, Gendreau et Bérubé, a recueilli de beaux échantillons. Il y a quelques autres individus qui ont fait des travaux en différents endroits avec des résultats plus ou moins bons. Mais, comme dans le commerce et dans toute autre branche d'industrie, il y a toujours quelques uns qui n'ont pas la main heureuse; mais en général tous ceux qui travaillent à ces mines, font de grands profits. Ce qui est cependant malheureux, c'est que la grande majorité de ceux qui travaillent dans ces mines sont des étrangers, et, en voyant les magnifiques résultats que les étrangers obtiennent dans l'exploitation de nos mines, on s'étonne de l'apathie des Canadiens qui abandonnent le bien-être que pourrait leur assurer cette branche d'industrie, pour aller demander du travail aux États-Unis.

Il y a de la place dans la région aurifère de la Beauce pour des milliers de mineurs et, naturellement, plus il y aura de bras employés à la recherche de l'or, plus il se fera de riches découvertes, car il n'y a pas d'exagération à dire que ces mines sont aussi riches que celles de la Californie. Ce qu'il faut pour les développer et les rendre rémunératives, ce sont des bras et des capitaux. S'il n'y a pas eu plus de travaux miniers dans cette division, c'est dû à la mauvaise législation. Le gouvernement a fait beaucoup en faveur des mineurs à sa dernière session, mais il lui reste beaucoup à faire.

W. CHAPMAN.

## L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Nous empruntons à l'*Union* de St-Hyacinthe une analyse d'une intéressante lecture faite par l'hon. M. Mercier devant le *Club National* de cette ville, sur les réformes nécessaires dans notre système d'instruction publique. Après quelques remarques préliminaires sur les aptitudes de nos compatriotes pour les arts mécaniques, M. Mercier dit :

Notre système d'éducation a de nombreuses et regrettables lacunes; il faut consolider, élargir sa base : l'éducation primaire, et ensuite, élever à côté de notre imposant système d'éducation universitaire et classique, mais sans lui nuire, un système d'éducation industriel et pratique. Un pas a déjà été fait dans cette voie par la création des écoles de dessin, dont personne ne contestera les grands avantages. Il en reste plusieurs encore à faire; des établissements où l'on enseignera l'art du forgeron, du charpentier, du cordonnier, du tisserand, du cultivateur d'une manière à la fois scientifique et pratique sont indispensables. À côté du principe, il faut son application, à côté du banc de l'élève, l'enclume de l'apprenti. L'Europe, la France, surtout, a compris l'utilité de pareilles institutions. Dans ce dernier pays, l'état comme les particuliers, a travaillé à les établir, et ils ont puissamment contribué à sa richesse actuelle.

Arrivé à ce point de son travail, M. Mercier a cité des statistiques relatives au nombre de ces écoles pratiques en France et des élèves qui les fréquentent, ainsi qu'une foule de témoignages irrécusables de leur nécessité. Un système semblable produirait les mêmes résultats dans notre pays, quelques individus ont tenté de l'introduire, mais les ressources pécuniaires leur ont manqué.

Et cependant, continue M. Mercier, nos capitaux sont abondants, seulement un manque de confiance et, il faut l'avouer, un déplorable sentiment d'égoïsme chez quelques-uns les enlèvent à l'industrie et les éloignent de leur application naturelle. La création d'écoles pratiques, que le gouvernement subventionnerait, ferait disparaître une partie de cette méfiance; on oublierait les désastres pécuniaires, qui ont contribué à la faire naître, et on craindrait moins de donner son argent à l'industrie d'ouvriers expérimentés, formés dans ses écoles modèles. L'état pourrait faire plus encore que doter notre pays de semblables institutions, il pourrait garantir, de même que les municipalités, les emprunts contractés par des particuliers pour l'établissement d'usines de quelque espèce qu'elles fussent. Il devrait accorder des subsides aux fondateurs de ces usines; de même qu'il en a accordés aux compagnies de chemins de fer; maintenant surtout que les demandes, qu'il reçoit de ce côté diminueront de jour en jour; il a compris déjà ce devoir qui lui incombe et il a voté des gratifications de ce genre en une ou deux circonstances. Espérons que ceux qui sont à la tête des affaires publiques continueront à s'en occuper. Une autre chose qu'ils pourraient faire, ce serait d'offrir des prix annuels à celui qui produirait l'invention la plus utile. C'est ce qui se pratique en France, où depuis Henri IV à Napoléon III, on n'a cessé de prodiguer les encouragements les plus variés aux industriels.

## LA COLONISATION

COLONIE A METGERMETTE

Monsieur le Rédacteur,

Je viens de la Beauce. Deux fois, je me suis enfoncé dans les forêts de Metgermette et je suis heureux de dire à ceux qui veulent aller s'y établir, qu'ils y trouveront de grands avantages et des endroits très fertiles. Le canton de Metgermette est à six lieues de St-Georges et la ligne centrale qui le coupe au milieu, passe à trois lieues de l'église St-Côme. Pour y parvenir, il faut passer par le chemin dit des Français.

Ce canton est plan, à quelques endroits on y voit des roches, mais elles ne sont que sur la surface du sol. Il y a des terrains bas où l'on rencontre des cèdres d'une grosseur énorme. Ces endroits défrichés donnent un rendement considérable, car le sol y est très riche.

Après ces passées de roche et ces cèdriers, le sol est très avantageux pour permettre aux colons de commencer aussitôt leurs défrichements. Que de belles érablières dans ce canton! que de beaux ruisseaux qui l'arrosent en tous sens!!

Les terres de cent acres se vendent à raison de trente centins l'acre payables en cinq versements, c'est-à-dire qu'il faut au